

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

Séance(s) du vendredi 27 juin 2025

Articles, amendements et annexes



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

SOMMAIRE

260^e séance

PROGRAMMATION POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE	3
---	---

261^e séance

PROGRAMMATION POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE	27
---	----

262^e séance

PROGRAMMATION POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE	118
---	-----

260^e séance

PROGRAMMATION POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE

Projet de loi de programmation pour la refondation de mayotte

Texte adopté par la commission – n° 1573

CHAPITRE II

FAVORISER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DE MAYOTTE

Article 19

À Mayotte, pour une durée de dix ans à compter de la promulgation de la présente loi, la procédure prévue aux articles L. 522-1 à L. 522-4 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique peut être appliquée, dans les conditions prévues aux mêmes articles L. 522-1 à L. 522-4, en vue de la prise de possession immédiate, par le bénéficiaire de la déclaration d'utilité publique, de tous les terrains bâtis ou non bâtis dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation des infrastructures portuaires et aéroportuaires.

Amendements identiques :

Amendements n° 7 présenté par Mme Bamana, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinay, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, M. Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Liorêt, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez,

M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber, n° 168 présenté par Mme Abomangoli, M. Arnault, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier et n° 302 présenté par Mme Youssouffa, M. Bruneau, M. Mazaury, Mme Sanquer, M. Bataille et M. Taupiac.

Supprimer cet article.

Après l'article 19

Amendement n° 691 rectifié présenté par le gouvernement.

Après l'article 19, insérer l'article suivant :

L'avant-dernier alinéa du I de l'article L. 561-3 du code de l'environnement est ainsi modifié :

1° La deuxième phrase est complétée par les mots : « ou l'établissement public de l'État à Mayotte mentionné à l'article L. 361-36-8 du code de l'urbanisme » ;

2° La dernière phrase est complétée par les mots : « ou l'établissement public de l'État à Mayotte mentionné à l'article L. 361-36-8 du code de l'urbanisme ».

Amendement n° 654 présenté par le gouvernement.

Après l'article 19, insérer l'article suivant :

L'article L. 5723-1 du code des transports est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« À Mayotte, les ports relevant de l'État auxquels s'applique le livre III de la présente partie figurent sur une liste fixée par décret en Conseil d'État. »

Amendement n° 621 présenté par M. Philippe Vigier.

Après l'article 19, insérer l'article suivant :

L'article L. 5723-1 du code des transports est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« À Mayotte, le port de Longoni relève de l'État et acquiert le statut de grand port maritime. Le livre III de la présente partie s'applique à celui-ci. ».

Amendement n° 179 présenté par M. Ratenon, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Après l'article 19, insérer l'article suivant :

Dans le cadre des opérations de construction mentionnées aux articles 19 et 21 de la présente loi, l'ensemble des personnes morales en charge de la mise en place et de l'entretien du réseau électrique présente, d'ici le 31 décembre 2026, un programme d'enfouissement de tout le réseau électrique aérien de Mayotte.

Amendement n° 650 rectifié présenté par le gouvernement.

Après l'article 19, insérer l'article suivant :

Les évaluations socio-économiques préalables des opérations énumérées ci-après sur le territoire de Mayotte ne sont pas soumises à une contre-expertise indépendante préalable prévue à l'article 17 de la loi n° 2012-1558 du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 :

1° Aux opérations de reconstruction conduites et coordonnées par l'établissement public créé en application de l'article 1^{er} de la loi n° 2025-176 du 24 février 2025 d'urgence pour Mayotte ;

2° À la réalisation des infrastructures portuaires et aéroportuaires, des ouvrages et installations des réseaux publics d'eau et d'assainissement, des constructions, ouvrages et installations à l'usage des forces de sécurité intérieure, des établissements pénitentiaires, des établissements de santé et médico-sociaux ainsi que des ouvrages et installations de production et de distribution d'électricité.

Article 19 bis (supprimé)

Amendements identiques :

Amendements n° 646 rectifié présenté par le gouvernement, n° 79 rectifié présenté par M. Gumbs, M. Philippe Vigier, Mme Firmin Le Bodo et M. Gosselin, n° 90 rectifié présenté par M. Marleix, M. Wauquiez, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Berger, Mme Blin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ceccoli, M. Cordier, Mme Cornéloup, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Descoeur, Mme Dezarnaud, M. Di Filippo, M. Dive, Mme Duby-Muller, M. Forisier, Mme Gruet, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Jeanbrun, M. Juvin, M. Le Fur, M. Lepers, M. Liger, M. Liégeon, Mme Alexandra Martin, M. Sébastien Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Nury, M. Pauget, Mme Petex, M. Portier, M. Ray, M. Rolland, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, M. Vermorel-Marques et M. Jean-Pierre Vigier, n° 373 rectifié présenté par Mme Bergantz, M. Martineau, M. Latombe, M. Balanant, Mme Bannier, M. Blanchet, M. Bolo, M. Cosson, M. Croizier, Mme Darrieussecq, M. Daubié, M. Falorni, Mme Ferrari, M. Fesneau, M. Fuchs, Mme Perrine Goulet, M. Grelier, M. Isaac-Sibille, Mme Josso, M. Lecamp, Mme Lingemann, M. Mandon, M. Mattei, Mme Mette, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois et Mme Brocard, n° 536 rectifié présenté par M. Moullière, M. Christophe, M. Albertini, M. Alfandari, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Berrios, M. Bouyx, M. Brard, Mme Colin-Oesterlé, M. Fait, M. Gernigon, Mme Gérard, M. Henriot, M. Jolivet, M. Kervran, M. Lacombe, M. Lam, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Lise Magnier, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, Mme Piron, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, Mme Rauch, M. Roseren, Mme Saint-Paul, M. Thiébaut, M. Valletoux et Mme Violland et n° 636 rectifié présenté par Mme Liso, M. Attal, M. Caure, M. Amiel, M. Anglade, M. Armand, M. Becht, M. Berville, M. Bothorel, M. Boudié, Mme Bregeon, M. Brosse, Mme Brulebois, M. Buchou, Mme Buffet, Mme Calvez, Mme Caroit, M. Causse, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Chenevard, M. Cormier-Bouligeon, Mme Delpech, M. Dirx, Mme Dubré-Chirat, M. Fiévet, M. Frébault, M. Fugit, Mme Galliard-Minier, M. Gassilloud, Mme Genetet, Mme Givernet, M. Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, Mme Hoffman, M. Huyghe, M. Jacques, M. Kasbarian, Mme Klinkert, M. Labaronne, Mme Lakrafi, M. Laussucq, M. Lauzzana, Mme Le Feur, M. Le Gac, Mme Le Grip, Mme Le Meur, Mme Le Nabour, Mme Le Peih, Mme Lebec, M. Ledoux, M. Lefèvre, M. Lescure, Mme Levasseur, M. Maillard, M. Marchive, M. Marion, Mme Marsaud, M. Masségia, M. Mazars, Mme Melchior, M. Mendes, M. Metzendorf, M. Midy, Mme Miller, Mme Missoffe, M. Olive, Mme Panonacle, Mme Pouzyreff, M. Riester, Mme Riotton, Mme Rist, Mme Rixain, M. Rodwell, Mme Ronceret, Mme Rousselot, M. Rousset, M. Seo, M. Sertin, M. Sitzenstuhel, M. Sorre, Mme Spillebout, Mme Liliana Tanguy, M. Terlier, Mme Thevenot, M. Travert, Mme Vidal, Mme Vignon, M. Vojetta, M. Woerth et Mme Yadan.

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Le projet d'aéroport à Mayotte destiné à accueillir la piste longue adaptée aux vols longs courriers est assimilé à une opération d'aménagement telle que définie à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme pour ce qui concerne les disposi-

tions relatives au déroulement de l'enquête d'utilité publique prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. »

Article 19 *ter* (supprimé)

Amendements identiques :

Amendements n° 647 rectifié présenté par le gouvernement, n° 80 rectifié présenté par M. Gumbs, M. Philippe Vigier, Mme Firmin Le Bodo et M. Gosselin, n° 92 rectifié présenté par M. Marleix, M. Wauquiez, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Berger, Mme Blin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ceccoli, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Descoeur, Mme Dezarnaud, M. Di Filippo, M. Dive, Mme Duby-Muller, M. Forissier, Mme Gruet, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Jeanbrun, M. Juvin, M. Le Fur, M. Lepers, M. Liger, M. Liégeon, Mme Alexandra Martin, M. Sébastien Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Nury, M. Pauget, Mme Petex, M. Portier, M. Ray, M. Rolland, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, M. Vermorel-Marques et M. Jean-Pierre Vigier, n° 374 rectifié présenté par Mme Bergantz, M. Martineau, M. Balanant, Mme Bannier, M. Blanchet, M. Bolo, M. Cosson, M. Croizier, Mme Darrieussecq, M. Daubié, M. Falorni, Mme Ferrari, M. Fesneau, M. Fuchs, Mme Perrine Goulet, M. Grelier, M. Isaac-Sibille, Mme Josso, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Lingemann, M. Mandon, M. Mattei, Mme Mette, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois et Mme Brocard, n° 537 rectifié présenté par M. Moulliere, M. Christophe, M. Albertini, M. Alfandari, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Berrios, M. Bouyx, M. Brard, Mme Colin-Oesterlé, M. Fait, M. Gernigon, Mme Gérard, M. Henriot, M. Jolivet, M. Kervran, M. Lacombe, M. Lam, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Lise Magnier, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, Mme Piron, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, Mme Rauch, M. Roseren, Mme Saint-Paul, M. Thiébaut, M. Valletoux et Mme Violland et n° 637 rectifié présenté par Mme Liso, M. Attal, M. Caure, M. Amiel, M. Anglade, M. Armand, M. Becht, M. Berville, M. Bothorel, M. Boudié, Mme Bregeon, M. Brosse, Mme Brulebois, M. Buchou, Mme Buffet, Mme Calvez, Mme Caroit, M. Causse, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, M. Chenevard, M. Cormier-Bouligeon, Mme Delpech, M. Dirx, Mme Dubré-Chirat, M. Fiévet, M. Frébault, M. Fugit, Mme Galliard-Minier, M. Gassilloud, Mme Genetet, Mme Givernet, M. Gouffier Valente, Mme Olivia Grégoire, Mme Hoffman, M. Huyghe, M. Jacques, M. Kasbarian, Mme Klinkert, M. Labaronne, Mme Lakrafti, M. Laussucq, M. Lauzzana, Mme Le Feur, M. Le Gac, Mme Le Grip, Mme Le Meur, Mme Le Nabour, Mme Le Peih, Mme Lebec, M. Ledoux, M. Lefèvre, M. Lescure, Mme Levasseur, M. Maillard, M. Marchive, M. Marion, Mme Marsaud, M. Masségia, M. Mazars, Mme Melchior, M. Mendes, M. Metzdorf, M. Midy, Mme Miller, Mme Missoffe, M. Olive, Mme Panonacle, Mme Pouzyreff, M. Riester, Mme Riotton, Mme Rist, Mme Rixain, M. Rodwell, Mme Ronceret, Mme Rousselot, M. Rousset, M. Seo, M. Sertin, M. Sitzenstuhl, M. Sorre, Mme Spillebout, Mme Liliana Tanguy, M. Terlier, Mme Thevenot, M. Travert, Mme Vidal, Mme Vignon, M. Vojetta, M. Woerth et Mme Yadan.

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« I. – La concertation postérieure au débat public, engagée en application de l'article L. 121–14 du code de l'environnement, relative au projet de piste longue adaptée aux vols longs courriers à Mayotte est poursuivie jusqu'à la décision du maître d'ouvrage prise à l'issue d'une procédure de consultation du public dans les conditions suivantes :

« 1° Un dossier destiné au public est établi par le maître d'ouvrage. Il comporte tous les éléments nécessaires à l'information du public, notamment les objectifs et les caractéristiques principales du projet, son coût estimé et une présentation des solutions alternatives envisagées, y compris celles concernant les ressources de sol nécessaires à la réalisation des travaux et à leur transport. Il présente également les enjeux socio-économiques du projet, l'identification des principaux effets sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ainsi que les principales caractéristiques des équipements qui pourraient être créés ou aménagés en vue de sa desserte ;

« 2° Le dossier est mis à la disposition du public par voie électronique et mis en consultation sur support papier dans les locaux de la préfecture ainsi que dans les espaces France Services et les mairies des communes d'implantation du projet pendant un mois. Le public peut formuler ses observations et ses propositions par voie électronique ou postale au maître d'ouvrage dans un délai d'un mois à compter de la mise à disposition du dossier ;

« 3° Le garant désigné par la Commission nationale du débat public pour veiller à la bonne information et à la participation du public établi, dans le délai d'un mois à compter de la clôture du dépôt des observations et des propositions, le rapport final de la concertation engagée en application du même article L. 121–14, qui comprend notamment une synthèse des observations et propositions présentées dans le cadre de la procédure de participation du public ;

« 4° Dans un délai de deux mois à compter de la clôture du dépôt des observations et des propositions, le maître d'ouvrage, par un acte motivé et publié, indique les enseignements qu'il tire, les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place à ce titre et les éventuelles modifications du projet et décide du principe et des conditions de poursuite du projet. Cet acte abroge et se substitue à la décision du 7 mai 2012 prise par l'État sur le principe et les conditions de la poursuite du projet de piste longue adaptée aux vols longs courriers de l'aéroport de Mayotte.

« II. – Le projet décidé par le maître d'ouvrage à l'issue de la procédure de consultation du public prévue au I du présent article n'est pas soumis :

« 1° À l'article L. 121–12 du code de l'environnement ;

« 2° À l'article L. 103–2 du code de l'urbanisme. »

Article 20

① I. – À Mayotte, par dérogation au second alinéa de l'article 2222 et à l'article 2259 du code civil, le délai de dix ans prévu au 1° du III de l'article 51 de la loi n° 2024–322 du 9 avril 2024 visant à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagement est également applicable aux possessions remplissant les conditions prévues à l'article 2261 du code civil et ayant débuté avant le 11 avril 2024, à condition qu'elles soient constatées dans un acte de notoriété ou une décision judiciaire pris

après l'entrée en vigueur du présent I et suivi de l'inscription d'un droit au livre foncier de Mayotte avant le 31 décembre 2038.

- ② Le présent I n'est pas applicable aux situations de possession de logements insalubres définis aux articles L.1331-22 et L.1331-23 du code de la santé publique ou d'habitats indignes et informels définis à l'article 1^{er} de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement.
- ③ Le présent I entre en vigueur un an après la publication du décret déterminant les modalités d'information des personnes susceptibles d'être concernées par ces dispositions, et au plus tard le 31 décembre 2027.
- ④ II. – (*Non modifié*) À la fin du troisième alinéa de l'article 35-2 de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer, l'année : « 2027 » est remplacée par l'année : « 2038 ».

Amendement n° 457 présenté par Mme Youssouffa, M. Bruneau, Mme Sanquer, M. Bataille, M. Mazaury et M. Taupiac.

Supprimer cet article.

Amendement n° 445 présenté par Mme Youssouffa, M. Bataille, M. Bruneau, M. Castellani, M. Mazaury, Mme Sanquer et M. Taupiac.

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« est également applicable aux »

les mots :

« est porté à 29 ans pour les situations de ».

Amendement n° 687 présenté par le gouvernement.

I. – Supprimer l'alinéa 2.

II. – En conséquence, après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« I *bis*. – Toutefois, les personnes occupant les locaux ou installations mentionnés au I de l'article 11-2 de la loi n° 2011-725 du 23 juin 2011 portant dispositions particulières relatives aux quartiers d'habitat informel et à la lutte contre l'habitat indigne dans les départements et régions d'outre-mer, compris dans une zone déterminée par arrêté pris par le représentant de l'État dans le département, ne peuvent se prévaloir du I du présent article. ».

Amendement n° 172 présenté par Mme Nosbé, Mme Amrani, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erod, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon,

M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Supprimer l'alinéa 2.

Après l'article 20

Amendement n° 114 présenté par M. Naillet, Mme Allemand, M. Benbrahim, Mme Battistel, Mme Rossi, M. Echaniz, M. Saulignac, Mme Capdevielle, M. Christophe, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Lhardit, M. Potier, M. Vicot, M. William, M. Pena, Mme Bellay, M. Baptiste, M. Aviragnet, M. Barusseau, M. Baumel, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Pribetich, M. Proença, Mme Récalde, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Simion, M. Sother, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Après l'article 20, insérer l'article suivant :

I. – Afin de faciliter la mise en œuvre des politiques de régularisation foncière et de maîtrise de l'urbanisation dans le département de Mayotte, l'État peut, à titre expérimental et pour une durée de cinq ans, mettre en œuvre, dans le respect des compétences respectives des collectivités territoriales, une coordination renforcée des services de l'État et des établissements publics compétents, en lien avec les collectivités territoriales intéressées.

II. – Cette coordination vise à :

1° Identifier les modalités de simplification des procédures administratives applicables à la régularisation foncière, dans le respect des droits des tiers ;

2° Définir un cadre juridique permettant, le cas échéant, l'adaptation des règles du code de l'urbanisme et du code de la propriété des personnes publiques à la situation particulière du territoire, notamment en matière d'indivision et de domanialité ;

3° Encourager, par des mesures d'accompagnement réglementaires, l'accès à la propriété formelle et la sécurisation des occupations du foncier public ou privé irrégulièrement occupé.

III. – Un rapport d'évaluation de cette expérimentation est transmis au Parlement au plus tard six mois avant son terme.

Amendement n° 443 présenté par M. Naillet, Mme Allemand, M. Benbrahim, Mme Battistel, Mme Rossi, M. Echaniz, M. Saulignac, Mme Capdevielle, M. Christophe, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Lhardit, M. Potier, M. Vicot, M. William, M. Pena, Mme Bellay, M. Baptiste, M. Aviragnet, M. Barusseau, M. Baumel, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan,

Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Pribetich, M. Proença, Mme Récalde, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Simion, M. Sother, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Après l'article 20, insérer l'article suivant :

I. – Afin d'accélérer la régularisation foncière dans le département de Mayotte, l'État peut, à titre expérimental et pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2026, mettre en œuvre un plan exceptionnel de régularisation foncière. Ce plan est conduit dans le respect des compétences respectives des collectivités territoriales, en lien étroit avec les services de l'État, l'établissement public compétent et la commission d'urgence foncière. Ce plan vise notamment à :

1° Identifier et sécuriser les occupations foncières existantes dans les zones à forte densité d'habitat, sous réserve de leur compatibilité avec les documents de planification et les exigences environnementales ;

2° Délivrer, selon des procédures simplifiées, des titres de propriété ou autres droits réels adaptés à la situation des occupants, notamment en présence d'indivision ou d'absence de titres formels ;

3° Mobiliser le foncier public ou privé en vue de projets d'intérêt général, notamment en matière de logement, d'équipements publics ou de relogement ;

4° Renforcer la coordination entre les services de l'État, les collectivités territoriales et la commission d'urgence foncière afin de traiter les situations prioritaires ;

5° Prévenir toute nouvelle extension de l'habitat informel en lien avec les schémas d'aménagement en vigueur et les politiques de lutte contre les constructions illégales.

II. – Le plan fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation annuelle confiés à la commission d'urgence foncière. Un rapport d'évaluation est transmis au Parlement au plus tard six mois avant le terme de l'expérimentation. Ce rapport précise notamment :

- le nombre et la nature des régularisations opérées ;
- les obstacles rencontrés et les adaptations juridiques envisagées ;
- les effets de cette politique sur l'urbanisme, l'habitat et la sécurité foncière.

Article 21

① I. – L'article 59 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance est ainsi modifié :

② 1° Au premier alinéa, les mots : « et à Mayotte » sont supprimés ;

③ 2° Après le même premier alinéa, sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :

④ « À Mayotte, à titre expérimental et jusqu'au 31 décembre 2031, les conditions mentionnées au même deuxième alinéa ne sont pas applicables aux marchés publics de conception-réalisation relatifs à la réalisation d'établissements ou de services d'accueil du jeune enfant, d'écoles élémentaires et maternelles, de

collèges et de lycées de l'enseignement public, de sites de restauration scolaire, de résidences universitaires au sens de l'article L. 631-12 du code de la construction et de l'habitation ainsi que de constructions affectées à l'enseignement supérieur public.

⑤ « Si le titulaire d'un marché mentionné au deuxième alinéa du présent article n'est pas lui-même une microentreprise, une petite ou moyenne entreprise, un artisan ou une entreprise de l'économie sociale et solidaire, la part minimale qu'il s'engage à confier, directement ou indirectement, à des microentreprises, à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans est fixée à 30 % du montant prévisionnel estimé du marché, sauf lorsque la structure économique du secteur concerné ne le permet pas. » ;

⑥ 3° Au début du second alinéa, les mots : « Le présent article est applicable » sont remplacés par les mots : « Le premier alinéa et, tant qu'il s'applique aux marchés publics de conception-réalisation relatifs à la réalisation d'écoles élémentaires et maternelles, le deuxième alinéa sont applicables » ;

⑦ 4° Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

⑧ « Six mois avant le terme de chacune de ces expérimentations, le gouvernement remet au Parlement un rapport d'évaluation. Les modalités d'évaluation de ces expérimentations sont fixées par décret. »

⑨ II. – (*Non modifié*) En tant qu'elles concernent la réalisation de collèges et de lycées, de résidences universitaires au sens de l'article L. 631-12 du code de la construction et de l'habitation ainsi que de constructions affectées à l'enseignement supérieur public, l'article 59 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance est applicable aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à compter de la promulgation de la présente loi.

Amendement n° 603 rectifié présenté par M. Fournier, Mme Voynet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Thierry, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Tavernier, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet et Mme Taillé-Polian.

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« ni à ceux relatifs à la rénovation des plateaux techniques et espaces professionnels des établissements de formation professionnelle et continue ».

Amendement n° 602 présenté par M. Fournier, Mme Voynet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Thierry, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Tavernier, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet et Mme Taillé-Polian.

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Ces marchés publics de conception-réalisation doivent être assortis de clauses environnementales au sens de l'article 35 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. »

Amendement n° 91 présenté par M. Gumbs.

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« , un artisan ou une entreprise de l'économie sociale et solidaire »

les mots :

« ou un artisan ».

Amendement n° 177 présenté par M. Taché, M. Amard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

I – A l'alinéa 5, après le mot :

« solidaire »

insérer les mots :

« dont le siège social est établi dans le département de Mayotte ».

II – En conséquence, au même alinéa 5, après le mot :

« artisans »

insérer les mots :

« dont le siège est situé à Mayotte ».

Amendement n° 5 présenté par M. de Lépinau, Mme Bamana, M. Amblard, M. Barthès, M. Falcon, M. Gabarron, M. Golliot, Mme Grangier, Mme Laporte, M. Le Bourgeois, M. Lioret, M. Loubet, M. Patrice Martin, M. Meizonnet, M. Rivière, M. Tivoli, M. Weber, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grisetti, M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux,

Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tonussi, M. Villedieu et M. Vos.

À l'alinéa 5, après le mot :

« artisans »,

insérer le mot :

« français ».

Amendement n° 6 présenté par M. de Lépinau, Mme Bamana, M. Amblard, M. Barthès, M. Falcon, M. Gabarron, M. Golliot, Mme Grangier, Mme Laporte, M. Le Bourgeois, M. Lioret, M. Loubet, M. Patrice Martin, M. Meizonnet, M. Rivière, M. Tivoli, M. Weber, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grisetti, M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tonussi, M. Villedieu et M. Vos.

À l'alinéa 5, après le mot :

« artisans »,

insérer le mot :

« français, ou à défaut européens si les capacités du tissu économique local ne permettent pas de répondre au marché, ».

Amendement n° 181 présenté par Mme Trouvé, Mme Amrani, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu,

M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel et M. Vannier.

À l'alinéa 5, substituer au taux :

« 30 % »

le taux :

« 50 % ».

Amendement n° 174 présenté par Mme Abomangoli, Mme Amiot, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Les cahiers des charges des marchés mentionnés au deuxième alinéa du présent article doivent respecter les normes énergétiques, d'isolation et de protection face aux risques naturels, notamment les normes parasismiques, paracycloniques, anti-inondations et anti-incendies. »

Amendement n° 182 présenté par Mme Trouvé, M. Amard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel et M. Vannier.

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Les cahiers des charges des marchés publics pour la construction ou la rénovation d'établissements scolaires incluent un objectif d'approvisionnement en circuits courts pour les futures cantines, favorisant l'achat de produits agricoles locaux et issus de la production vivrière de Mayotte. »

Amendement n° 175 présenté par Mme Nosbé, Mme Amiot, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« La Nation se fixe pour objectif d'augmenter la capacité d'accueil des établissements et le taux de scolarisation antérieurs au cyclone Chido. »

Après l'article 21

Amendement n° 606 présenté par M. Fournier, M. Amirs-hahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Thierry, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian et M. Tavernier.

Après l'article 21, insérer l'article suivant :

Les marchés publics passés dans le cadre de la reconstruction de Mayotte peuvent faire l'objet d'une clause spécifique pouvant surpondérer le score des entreprises non-locales qui s'engagent à recruter la main d'œuvre mahoraise pour la durée des travaux.

Article 21 bis A (nouveau)

À la première phrase du I de l'article 20 de la loi n° 2025-176 du 24 février 2025 d'urgence pour Mayotte, après le mot : « économie », sont insérés les mots : « aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ».

Amendement n° 316 présenté par Mme Youssouffa, M. Bataille, M. Bruneau, Mme Sanquer, M. Castellani et M. Taupiac.

Supprimer cet article.

Article 21 bis (Non modifié)

① Le I de l'article 17 de la loi n° 2025-176 du 24 février 2025 d'urgence pour Mayotte est complété par un alinéa ainsi rédigé :

② « Le présent I est également applicable aux marchés de travaux soumis au code de la commande publique et ayant pour objet l'édification de constructions temporaires nécessaires à la continuité des services publics de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur en vue de pallier les conséquences du cyclone Chido et des événements climatiques mentionnés au premier alinéa du présent I et qui répondent à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 3,5 millions d'euros hors taxes. »

Amendement n° 304 présenté par Mme Youssouffa, M. Bruneau, Mme Sanquer, M. Bataille, M. Castellani et M. Taupiac.

Supprimer cet article.

Amendement n° 605 présenté par M. Fournier, Mme Voynet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Thierry, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Tavernier, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet et Mme Taillé-Pollian.

Au début de l'alinéa 2, ajouter la phrase suivante :

« Ces constructions temporaires devront être conçues et réalisées dans le respect des principes de réduction de l'impact environnemental, notamment par la limitation de l'artificialisation des sols, privilégiant l'utilisation de sites déjà urbanisés ou dégradés, le recours prioritaire à des matériaux durables, recyclables ou réutilisables, et la mise en œuvre de dispositifs facilitant la démontabilité, le recyclage ou la réutilisation des matériaux en fin d'usage ».

Amendement n° 604 présenté par M. Fournier, Mme Voynet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Thierry, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Tavernier, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet et Mme Taillé-Pollian.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Il est également applicable, dans la limite du même seuil, aux marchés ayant pour objet la création ou l'aménagement d'hébergements temporaires à destination des élèves et étudiants en formation professionnelle ou continue, afin de faciliter leur accès effectif à un lieu d'apprentissage situé hors de leur bassin de vie habituel. Ces hébergements peuvent être implantés à proximité immédiate des lycées professionnels, centres de formation d'apprentis ou établissements d'enseignement supérieur concernés. »

Après l'article 21 bis

Amendement n° 184 présenté par M. Ratenon, M. Amard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodé, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilat, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Après l'article 21 bis, insérer l'article suivant :

À la première phrase du premier alinéa du I de l'article 17 de la loi n° 2025-176 du 24 février 2025 d'urgence pour Mayotte, les mots : « sans publicité mais avec mise en concurrence préalable » sont remplacés par les mots : « avec mise en concurrence préalable de sept jours ».

Amendement n° 648 présenté par le gouvernement.

Après l'article 21 bis, insérer l'article suivant :

I. – L'ordonnance n° 2025-453 du 23 mai 2025 relative à la transformation de l'établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte est ratifiée.

II. – L'ordonnance n° 2025-454 du 23 mai 2025 portant diverses mesures d'adaptations et de dérogations temporaires aux règles de construction à Mayotte afin d'accélérer sa reconstruction à la suite du passage du cyclone Chido est ratifiée.

Article 21 ter (nouveau)

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant l'opportunité et les modalités de lancement d'un appel à projets innovants spécifique à Mayotte, visant à développer des solutions de construction adaptées aux particularités géographiques, climatiques, sanitaires et géologiques de l'île et proposant des évolutions du référentiel de construction à Mayotte pour répondre à ces particularités.

Amendement n° 94 présenté par M. Gumbs.

Supprimer cet article.

Article 24 (Non modifié)

Au second alinéa de l'article L. 951-11 du code rural et de la pêche maritime, les mots : « a, d et e du I et aux a et b du II de l'article L. 912-3, aux 1° et 4° de l'article L. 912-7 et aux 1° et 2° de l'article » sont remplacés par les mots : « articles L. 912-3, L. 912-7 et ».

Après l'article 24

Amendement n° 697 rectifié présenté par M. Gumbs et M. Philippe Vigier.

Après l'article 24, insérer l'article suivant :

I. – Le chapitre I^{er} du titre V du livre IX du code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa de l'article L. 951–3, après le mot : « Martinique », sont insérés les mots : « , de Mayotte » ;

2° Au premier alinéa de l'article L. 951–4, après le mot : « Martinique », sont insérés les mots : « , à Mayotte » ;

3° Au premier alinéa de l'article L. 951–5, après le mot : « Martinique », sont insérés les mots : « , à Mayotte » ;

4° L'article L. 951–11 est abrogé.

II. – Le I entre en vigueur dès la constitution effective d'un comité régional des pêches maritimes et des élevages marins à Mayotte.

Article 23
(appelé par priorité)

À Mayotte, par dérogation à l'article 5 de la loi n° 2014–173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et jusqu'au 1^{er} janvier 2030, chaque commune est considérée comme un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Amendement n° 193 présenté par M. Ratenon, Mme Amiot, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« La dotation budgétaire dédiée aux quartiers prioritaires de la politique de la ville est répartie en tenant compte des réalités territoriales propres à chaque commune. La répartition de cette dotation peut faire l'objet d'un réexamen au regard des résultats issus des enquêtes de recensement prévues par l'article 14 de la présente loi. »

Amendement n° 607 présenté par M. Fournier, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu,

M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Thierry, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian et M. Tavernier.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Dans ce cadre, les contrats de ville, mentionnés à l'article 6 de la loi n° 2014–173, conclus à Mayotte intègrent un axe prioritaire de développement de l'économie sociale et solidaire visant à soutenir la création et le développement de secteurs d'activités concourant à la transition écologique, notamment dans les domaines de l'agriculture durable et de la pêche, de la gestion des déchets, des énergies renouvelables, du tourisme durable, et de l'économie circulaire. »

Amendement n° 608 présenté par M. Fournier, Mme Voynet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Thierry, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Tavernier, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet et Mme Taillé-Polian.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Conformément à l'article 6 de la loi n° 2014–173 du 21 février 2014, les contrats de ville conclus à Mayotte prévoient des modalités renforcées d'association des habitants à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions conduites dans le cadre de la politique de la ville. À ce titre, peuvent être institués, selon les besoins et les contextes locaux, des conseils de quartier, des kiosques citoyens, des budgets participatifs ou tout autre dispositif participatif adapté au territoire. L'État peut, dans ce cadre, mobiliser des moyens financiers et techniques pour accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de ces dispositifs. »

Amendement n° 609 présenté par M. Fournier, Mme Voynet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Thierry, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Tavernier, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet et Mme Taillé-Polian.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Conformément à l'article 6 de la loi n° 2014–173 du 21 février 2014, les contrats de ville conclus à Mayotte prévoient des modalités renforcées d'association des habitants à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions conduites dans le cadre de la politique de la ville. À ce titre, peuvent être institués, selon les besoins et les contextes locaux, des conseils de quartier, des kiosques citoyens, des budgets participatifs ou tout autre dispositif participatif adapté au territoire. »

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 2745

sur l'amendement n° 7 de Mme Bamana et les amendements identiques suivants de suppression de l'article 19 du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (première lecture).

Nombre de votants : 63
 Nombre de suffrages exprimés : 59
 Majorité absolue : 30
 Pour l'adoption : 40
 Contre : 19

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Pour : 25

Mme Ancha Bamana, M. Bruno Bilde, Mme Sophie Blanc, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinay, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Gaëtan Dussausaye, M. Emmanuel Fouquart, M. Jonathan Gery, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, Mme Sylvie Josserand, Mme Marie-France Lorho, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, M. Nicolas Meizonnet, M. Pierre Meurin, M. Thierry Perez, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon et M. Emmanuel Taché de la Pagerie.

Groupe Ensemble pour la République (93)

Contre : 3

M. Guillaume Gouffier Valente, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 12

M. Laurent Alexandre, M. Christophe Bex, M. Pierre-Yves Cadalen, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, M. Antoine Léaument, M. Jérôme Legavre, Mme Sandrine Nosbé, Mme Mathilde Panot, M. Jean-Hugues Ratenon et Mme Aurélie Trouvé.

Abstention : 1

M. Matthias Tavel.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Abstention : 2

M. Elie Califer et M. Philippe Naillet.

Groupe Droite républicaine (49)

Contre : 2

Mme Élisabeth de Maistre et M. Guillaume Lepers.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 2

Mme Julie Ozenne et Mme Dominique Voynet.

Abstention : 1

M. Charles Fournier.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 9

Mme Anne Bergantz, Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Marina Ferrari, M. Marc Fesneau, M. Frantz Gumbs, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, Mme Maud Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Contre : 3

M. Jean Moulliere, M. Jérémie Patrier-Leitus et Mme Béatrice Piron.

Non-votant(s) : 1

Mme Naïma Moutchou (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Pour : 1

Mme Estelle Youssouffa.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Pour : 1

M. Davy Rimane.

Groupe UDR (16)

Pour : 1

M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 2746

sur l'amendement n° 646 rectifié du gouvernement et les amendements identiques suivants après l'article 19 bis (supprimé) du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (première lecture).

Nombre de votants : 55
 Nombre de suffrages exprimés : 54
 Majorité absolue : 28
 Pour l'adoption : 18
 Contre : 36

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Contre : 24

Mme Anchya Bamana, Mme Sophie Blanc, Mme Pascale Bordes, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinay, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Jonathan Gery, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, Mme Sylvie Josserand, M. Robert Le Bourgeois, Mme Marie-France Lorho, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, M. Pierre Meurin, M. Thierry Perez, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon et M. Emmanuel Taché de la Pagerie.

Groupe Ensemble pour la République (93)

Pour : 2

M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 8

M. Christophe Bex, M. Pierre-Yves Cadalen, M. Sébastien Delogu, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, M. Antoine Léaument, Mme Sandrine Nosbé et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Contre : 3

M. Elie Califer, M. Philippe Naillet et M. Aurélien Rousseau.

Groupe Droite républicaine (49)

Pour : 2

Mme Élisabeth de Maistre et M. Guillaume Lepers.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 3

M. Benoît Biteau, M. Steevy Gustave et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Pour : 8

Mme Anne Bergantz, Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Marina Ferrari, M. Frantz Gumbs, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, Mme Maud Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Pour : 3

M. Jean Moulliere, M. Jérémie Patrier-Leitus et Mme Béatrice Piron.

Non-votant(s) : 1

Mme Naïma Moutchou (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Abstention : 1

Mme Estelle Youssouffa.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe UDR (16)

Contre : 1

M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 2747

sur l'amendement n° 92 rectifié de M. Marleix et les amendements identiques suivants à l'article 19 ter (supprimé) du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (première lecture).

Nombre de votants : 64

Nombre de suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 31

Pour l'adoption : 19

Contre : 42

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Contre : 25

Mme Anchya Bamana, Mme Sophie Blanc, Mme Pascale Bordes, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinay, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Frédéric Falcon, M. Jonathan Gery, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Marie-France Lorho, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, M. Pierre Meurin, M. Thierry Perez, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon et M. Emmanuel Taché de la Pagerie.

Groupe Ensemble pour la République (93)

Pour : 2

M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 12

M. Laurent Alexandre, M. Christophe Bex, M. Pierre-Yves Cadalen, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, M. Bastien Lachaud, M. Antoine Léaument, Mme Claire Lejeune, Mme Sandrine Nosbé, M. Jean-Hugues Ratenon et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Contre : 3

M. Christian Baptiste, M. Elie Califer et M. Philippe Naillet.

Abstention : 1

M. Aurélien Rousseau.

Groupe Droite républicaine (49)

Pour : 2

Mme Élisabeth de Maistre et M. Guillaume Lepers.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 4

M. Benoît Biteau, M. Charles Fournier, M. Steevy Gustave et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Pour : 9

Mme Anne Bergantz, Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Marina Ferrari, M. Marc Fesneau, M. Frantz Gumbs, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, Mme Maud Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Pour : 2

M. Jean Moulliere et M. Jérémie Patrier-Leitus.

Non-votant(s) : 1

Mme Naïma Moutchou (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 1

Mme Estelle Youssouffa.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Abstention : 2

M. Davy Rimane et M. Nicolas Sansu.

Groupe UDR (16)

Contre : 1

M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 2748

sur l'article 20 du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (première lecture).

Nombre de votants :	53
Nombre de suffrages exprimés :	51
Majorité absolue :	26
Pour l'adoption :	29
Contre :	22

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Contre : 21

M. Philippe Ballard, Mme Anchya Bamana, Mme Sophie Blanc, Mme Pascale Bordes, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Emmanuel Fouquart, M. Jonathan Gery, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, Mme Sylvie Josserand, M. Robert Le Bourgeois, Mme Marie-France Lorho, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pierre Meurin, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini et M. Emeric Salmon.

Groupe Ensemble pour la République (93)

Pour : 2

M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 10

Mme Nadège Abomangoli, M. Christophe Bex, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, M. Jérôme Legavre, Mme Claire Lejeune, Mme Sandrine Nosbé, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Aurélien Taché et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Pour : 5

M. Christian Baptiste, M. Elie Califer, M. Philippe Naillet, M. Aurélien Rousseau et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (49)

Pour : 2

Mme Élisabeth de Maistre et M. Guillaume Lepers.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 3

Mme Léa Balage El Mariky, M. Charles Fournier et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Pour : 5

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Marina Ferrari, M. Frantz Gumbs, Mme Sophie Mette et M. Philippe Vigier.

Abstention : 2

M. Éric Martineau et Mme Maud Petit.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Non-votant(s) : 1

Mme Naïma Moutchou (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 1

Mme Estelle Youssouffa.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Pour : 2

M. Jean-Paul Lecoq et M. Davy Rimane.

Groupe UDR (16)

Non inscrits (11)

MISES AU POINT

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Marc Fesneau a fait savoir qu'il avait voulu « voter pour ».

Scrutin public n° 2749

sur l'amendement n° 114 de M. Naillet après l'article 20 du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (première lecture).

Nombre de votants :	60
Nombre de suffrages exprimés :	60
Majorité absolue :	31
Pour l'adoption :	24
Contre :	36

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Contre : 23

Mme Anchya Bamana, Mme Sophie Blanc, Mme Pascale Bordes, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinay, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Emmanuel Fouquart, M. Jonathan Gery, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Marie-France Lorho, Mme Claire Marais-Beuil,

M. Patrice Martin, M. Pierre Meurin, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon et M. Emmanuel Taché de la Pagerie.

Groupe Ensemble pour la République (93)

Contre : 2

M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 12

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Christophe Bex, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, M. Jérôme Legavre, Mme Claire Lejeune, Mme Sandrine Nosbé, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Aurélien Taché et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Pour : 5

M. Christian Baptiste, M. Elie Califer, M. Philippe Naillet, M. Aurélien Rousseau et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (49)

Contre : 2

Mme Élisabeth de Maistre et M. Guillaume Lepers.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 5

Mme Léa Balage El Mariky, M. Benoît Biteau, M. Charles Fournier, M. Steevy Gustave et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 8

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Marina Ferrari, M. Marc Fesneau, M. Frantz Gumbs, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, Mme Maud Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Non-votant(s) : 1

Mme Naïma Moutchou (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 1

Mme Estelle Youssouffa.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Pour : 2

M. Jean-Paul Lecoq et M. Davy Rimane.

Groupe UDR (16)

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 2750

sur l'amendement n° 443 de M. Naillet après l'article 20 du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (première lecture).

Nombre de votants : 60

Nombre de suffrages exprimés : 60

Majorité absolue : 31

Pour l'adoption : 24

Contre : 36

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Contre : 23

Mme Ancha Bamana, Mme Sophie Blanc, Mme Pascale Bordes, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinay, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Emmanuel Fouquart, M. Jonathan Gery, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Marie-France Lorho, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, M. Pierre Meurin, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon et M. Emmanuel Taché de la Pagerie.

Groupe Ensemble pour la République (93)

Contre : 2

M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 12

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Christophe Bex, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, M. Jérôme Legavre, Mme Claire Lejeune, Mme Sandrine Nosbé, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Aurélien Taché et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Pour : 5

M. Christian Baptiste, M. Elie Califer, M. Philippe Naillet, M. Aurélien Rousseau et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (49)

Contre : 2

Mme Élisabeth de Maistre et M. Guillaume Lepers.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 5

Mme Léa Balage El Mariky, M. Benoît Biteau, M. Charles Fournier, M. Steevy Gustave et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 8

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Marina Ferrari, M. Marc Fesneau, M. Frantz Gumbs, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, Mme Maud Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Non-votant(s) : 1

Mme Naïma Moutchou (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 1

Mme Estelle Youssouffa.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)*Pour* : 2

M. Jean-Paul Lecoq et M. Davy Rimane.

Groupe UDR (16)**Non inscrits (11)****Scrutin public n° 2751***sur l'amendement n° 603 rectifié de M. Fournier à l'article 21 du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (première lecture).*

Nombre de votants : 58

Nombre de suffrages exprimés : 58

Majorité absolue : 30

Pour l'adoption : 57

Contre : 1

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (123)*Pour* : 19

Mme Anchya Bamana, Mme Sophie Blanc, Mme Pascale Bordes, M. Hervé de Lépinay, Mme Edwige Diaz, M. Emmanuel Fouquart, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Marie-France Lorho, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, M. Pierre Meurin, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, M. Emeric Salmon et M. Emmanuel Taché de la Pagerie.

Groupe Ensemble pour la République (93)*Pour* : 2

M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Pour* : 12

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Christophe Bex, M. Pierre-Yves Cadalen, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, M. Jérôme Legavre, Mme Sandrine Nosbé, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Aurélien Taché et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Socialistes et apparentés (66)*Pour* : 5

M. Christian Baptiste, M. Elie Califer, M. Philippe Naillet, M. Aurélien Rousseau et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (49)*Pour* : 2

Mme Élisabeth de Maistre et M. Guillaume Lepers.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 5

Mme Léa Balage El Mariky, M. Benoît Biteau, M. Charles Fournier, M. Steevy Gustave et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)*Pour* : 9

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Marina Ferrari, M. Marc Fesneau, M. Frantz Gumbs, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)*Non-votant(s)* : 1

Mme Naïma Moutchou (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Contre* : 1

Mme Estelle Youssouffa.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)*Pour* : 1

M. Jean-Paul Lecoq.

Groupe UDR (16)*Pour* : 2

M. Alexandre Allegret-Pilot et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)**Scrutin public n° 2752***sur l'amendement n° 177 de M. Taché à l'article 21 du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (première lecture).*

Nombre de votants : 60

Nombre de suffrages exprimés : 60

Majorité absolue : 31

Pour l'adoption : 18

Contre : 42

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)*Contre* : 25

Mme Anchya Bamana, Mme Sophie Blanc, Mme Pascale Bordes, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinay, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Frédéric Falcon, M. Emmanuel Fouquart, M. Jonathan Gery, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Marie-France Lorho, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, M. Pierre Meurin, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Frédéric Weber.

Groupe Ensemble pour la République (93)*Contre* : 2

M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Pour* : 11

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Christophe Bex, M. Pierre-Yves Cadalen, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, Mme Sandrine Nosbé, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Aurélien Taché et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Socialistes et apparentés (66)*Pour* : 5

M. Christian Baptiste, M. Elie Califer, M. Philippe Naillet,
M. Aurélien Rousseau et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (49)

Contre : 2

Mme Élisabeth de Maistre et M. Guillaume Lepers.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 2

Mme Léa Balage El Mariky et Mme Dominique Voynet.

Contre : 2

M. Benoît Biteau et M. Steevy Gustave.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 8

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Marina Ferrari, M. Frantz Gumbs, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Non-votant(s) : 1

Mme Naïma Moutchou (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 1

Mme Estelle Youssouffa.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe UDR (16)

Contre : 2

M. Alexandre Allegret-Pilot et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 2753

sur l'amendement n° 5 de M. de Lépinau à l'article 21 du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (première lecture).

Nombre de votants : 59

Nombre de suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

Pour l'adoption : 27

Contre : 30

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Pour : 25

Mme Anchya Bamana, Mme Sophie Blanc, Mme Pascale Bordes, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinau, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Frédéric Falcon, M. Emmanuel Fouquart, M. Jonathan Gery, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Marie-France Lorho, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, M. Pierre Meurin, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Frédéric Weber.

Groupe Ensemble pour la République (93)

Contre : 2

M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 9

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Christophe Bex, M. Pierre-Yves Cadalen, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, Mme Sandrine Nobsé et M. Aurélien Taché.

Abstention : 1

Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Contre : 5

M. Christian Baptiste, M. Elie Califer, M. Philippe Naillet, M. Aurélien Rousseau et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (49)

Contre : 2

Mme Élisabeth de Maistre et M. Guillaume Lepers.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 4

Mme Léa Balage El Mariky, M. Benoît Biteau, M. Steevy Gustave et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 8

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Marina Ferrari, M. Frantz Gumbs, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Non-votant(s) : 1

Mme Naïma Moutchou (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Abstention : 1

Mme Estelle Youssouffa.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe UDR (16)

Pour : 2

M. Alexandre Allegret-Pilot et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 2754

sur l'amendement n° 6 de M. de Lépinau à l'article 21 du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (première lecture).

Nombre de votants : 58

Nombre de suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

Pour l'adoption : 27

Contre : 21

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (123)*Pour : 25*

Mme Anchya Bamana, Mme Sophie Blanc, Mme Pascale Bordes, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinay, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Frédéric Falcon, M. Emmanuel Fouquart, M. Jonathan Gery, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Marie-France Lorho, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, M. Pierre Meurin, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Frédéric Weber.

Groupe Ensemble pour la République (93)*Contre : 2*

M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Abstention : 10*

M. Laurent Alexandre, M. Christophe Bex, M. Pierre-Yves Cadalen, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, M. Antoine Léaument, Mme Sandrine Nosbé, M. Jean-Hugues Ratenon et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Socialistes et apparentés (66)*Contre : 5*

M. Christian Baptiste, M. Elie Califer, M. Philippe Naillet, M. Aurélien Rousseau et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (49)*Contre : 2*

Mme Élisabeth de Maistre et M. Guillaume Lepers.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre : 3*

M. Benoît Biteau, M. Steevy Gustave et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)*Contre : 8*

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Marina Ferrari, M. Frantz Gumbs, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)*Non-votant(s) : 1*

Mme Naïma Moutchou (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Contre : 1*

Mme Estelle Youssouffa.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)**Groupe UDR (16)***Pour : 2*

M. Alexandre Allegret-Pilot et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)**Scrutin public n° 2755**

sur l'amendement n° 181 de Mme Trouvé à l'article 21 du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (première lecture).

Nombre de votants : 59

Nombre de suffrages exprimés : 58

Majorité absolue : 30

Pour l'adoption : 17

Contre : 41

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)*Contre : 25*

Mme Anchya Bamana, Mme Sophie Blanc, Mme Pascale Bordes, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinay, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Frédéric Falcon, M. Guillaume Florquin, M. Emmanuel Fouquart, M. Jonathan Gery, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Marie-France Lorho, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pierre Meurin, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Frédéric Weber.

Groupe Ensemble pour la République (93)*Contre : 2*

M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Pour : 13*

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Christophe Bex, M. Pierre-Yves Cadalen, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, M. Bastien Lachaud, M. Antoine Léaument, Mme Sandrine Nosbé, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Aurélien Taché et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Socialistes et apparentés (66)*Pour : 1*

Mme Céline Thiébault-Martinez.

Contre : 1

M. Aurélien Rousseau.

Groupe Droite républicaine (49)*Contre : 2*

Mme Élisabeth de Maistre et M. Guillaume Lepers.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour : 3*

M. Karim Ben Cheikh, M. Benoît Biteau et M. Steevy Gustave.

Abstention : 1

Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)*Contre : 8*

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Marina Ferrari, M. Frantz Gumbs, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Non-votant(s) : 1

Mme Naïma Moutchou (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 1

Mme Estelle Youssouffa.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe UDR (16)

Contre : 2

M. Alexandre Allegret-Pilot et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 2756

sur l'amendement n° 174 de Mme Abomangoli à l'article 21 du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (première lecture).

Nombre de votants :	60
Nombre de suffrages exprimés :	60
Majorité absolue :	31
Pour l'adoption :	17
Contre :	43

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Contre : 25

Mme Anchya Bamana, Mme Sophie Blanc, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinay, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Frédéric Falcon, M. Guillaume Florquin, M. Emmanuel Fouquart, M. Jonathan Gery, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Marie-France Lorho, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, M. Pierre Meurin, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Frédéric Weber.

Groupe Ensemble pour la République (93)

Contre : 2

M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 13

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Christophe Bex, M. Pierre-Yves Cadalen, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, M. Bastien Lachaud, M. Antoine Léaument, Mme Sandrine Nosbé, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Aurélien Taché et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Pour : 1

Mme Céline Thiébault-Martinez.

Contre : 3

M. Christian Baptiste, M. Elie Califer et M. Aurélien Rousseau.

Groupe Droite républicaine (49)

Contre : 2

Mme Élisabeth de Maistre et M. Guillaume Lepers.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 3

M. Benoît Biteau, M. Steevy Gustave et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 8

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Marina Ferrari, M. Frantz Gumbs, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Non-votant(s) : 1

Mme Naïma Moutchou (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 1

Mme Estelle Youssouffa.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe UDR (16)

Contre : 2

M. Alexandre Allegret-Pilot et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 2757

sur l'amendement n° 182 de Mme Trouvé à l'article 21 du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (première lecture).

Nombre de votants :	55
Nombre de suffrages exprimés :	55
Majorité absolue :	28
Pour l'adoption :	39
Contre :	16

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Pour : 25

Mme Anchya Bamana, Mme Sophie Blanc, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinay, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Frédéric Falcon, M. Guillaume Florquin, M. Emmanuel Fouquart, M. Jonathan Gery, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Marie-France Lorho, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, M. Pierre Meurin, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Frédéric Weber.

Groupe Ensemble pour la République (93)

Contre : 1

Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 7

Mme Nadège Abomangoli, M. Christophe Bex, M. Pierre-Yves Cadalen, M. Emmanuel Fernandes, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Aurélien Taché et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Pour : 1

Mme Céline Thiébault-Martinez.

Contre : 4

M. Christian Baptiste, M. Elie Califer, M. Philippe Naillet et M. Aurélien Rousseau.

Groupe Droite républicaine (49)

Contre : 2

Mme Élisabeth de Maistre et M. Guillaume Lepers.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 3

M. Karim Ben Cheikh, M. Benoît Biteau et M. Steevy Gustave.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 9

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Marina Ferrari, M. Marc Fesneau, M. Frantz Gumbs, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Non-votant(s) : 1

Mme Naïma Moutchou (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Pour : 1

Mme Estelle Youssouffa.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe UDR (16)

Pour : 2

M. Alexandre Allegret-Pilot et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 2758

sur l'amendement n° 175 de Mme Nosbé à l'article 21 du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (première lecture).

Nombre de votants :	63
Nombre de suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	18
Pour l'adoption :	18
Contre :	17

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Abstention : 25

Mme Anchya Bamana, Mme Sophie Blanc, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinay, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Frédéric Falcon,

M. Guillaume Florquin, M. Emmanuel Fouquart, M. Jonathan Gery, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Marie-France Lorho, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, M. Pierre Meurin, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Frédéric Weber.

Groupe Ensemble pour la République (93)

Contre : 2

M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 12

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Christophe Bex, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, M. Bastien Lachaud, M. Antoine Léaument, Mme Sandrine Nosbé, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Aurélien Taché et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Pour : 1

Mme Céline Thiébault-Martinez.

Contre : 4

M. Christian Baptiste, M. Elie Califer, M. Philippe Naillet et M. Aurélien Rousseau.

Groupe Droite républicaine (49)

Contre : 2

Mme Élisabeth de Maistre et M. Guillaume Lepers.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 4

M. Karim Ben Cheikh, M. Benoît Biteau, M. Steevy Gustave et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 9

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Marina Ferrari, M. Marc Fesneau, M. Frantz Gumbs, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Non-votant(s) : 1

Mme Naïma Moutchou (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Abstention : 1

Mme Estelle Youssouffa.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Pour : 1

M. Nicolas Sansu.

Groupe UDR (16)

Abstention : 2

M. Alexandre Allegret-Pilot et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)**Scrutin public n° 2759**

sur l'article 21 du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (première lecture).

Nombre de votants :	54
Nombre de suffrages exprimés :	52
Majorité absolue :	27
Pour l'adoption :	50
Contre :	2

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Pour : 25

Mme Anchya Bamana, Mme Sophie Blanc, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinau, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Frédéric Falcon, M. Guillaume Florquin, M. Emmanuel Fouquart, M. Jonathan Gery, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Marie-France Lorho, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, M. Pierre Meurin, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Frédéric Weber.

Groupe Ensemble pour la République (93)

Pour : 2

M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 1

Mme Aurélie Trouvé.

Abstention : 2

M. Christophe Bex et M. Emmanuel Fernandes.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Pour : 5

M. Christian Baptiste, M. Elie Califer, M. Philippe Naillet, M. Aurélien Rousseau et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (49)

Pour : 2

Mme Élisabeth de Maistre et M. Guillaume Lepers.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 4

M. Karim Ben Cheikh, M. Benoît Biteau, M. Steevy Gustave et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Pour : 7

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Marina Ferrari, M. Marc Fesneau, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, Mme Maud Petit et M. Philippe Vigier.

Contre : 2

M. Frantz Gumbs et M. Frédéric Petit.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Non-votant(s) : 1

Mme Naïma Moutchou (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Pour : 1

Mme Estelle Youssouffa.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Pour : 1

M. Nicolas Sansu.

Groupe UDR (16)

Pour : 2

M. Alexandre Allegret-Pilot et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)**MISES AU POINT**

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Frantz Gumbs et M. Frédéric Petit ont fait savoir qu'ils avaient voulu « voter pour ».

Scrutin public n° 2760

sur l'amendement n° 316 de Mme Youssouffa de suppression de l'article 21 bis A du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (première lecture).

Nombre de votants :	55
Nombre de suffrages exprimés :	54
Majorité absolue :	28
Pour l'adoption :	40
Contre :	14

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Pour : 24

Mme Anchya Bamana, Mme Sophie Blanc, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinau, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Frédéric Falcon, M. Guillaume Florquin, M. Emmanuel Fouquart, M. Jonathan Gery, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, M. Robert Le Bourgeois, Mme Marie-France Lorho, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, M. Pierre Meurin, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon et M. Emmanuel Taché de la Pagerie.

Groupe Ensemble pour la République (93)

Pour : 2

M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 10

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Christophe Bex, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, Mme Sandrine Nosbé, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Aurélien Taché et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Pour : 2

M. Christian Baptiste et M. Elie Califer.

Contre : 1

M. Aurélien Rousseau.

Groupe Droite républicaine (49)

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 3

M. Benoît Biteau, M. Steevy Gustave et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Pour : 9

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Marina Ferrari, M. Marc Fesneau, M. Frantz Gumbs, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Non-votant(s) : 1

Mme Naïma Moutchou (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Pour : 1

Mme Estelle Youssouffa.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Abstention : 1

M. Nicolas Sansu.

Groupe UDR (16)

Pour : 2

M. Alexandre Allegret-Pilot et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 2761

sur l'amendement n° 304 de Mme Youssouffa de suppression de l'article 21 bis du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (première lecture).

Nombre de votants : 60

Nombre de suffrages exprimés : 59

Majorité absolue : 30

Pour l'adoption : 28

Contre : 31

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Pour : 25

Mme Anchya Bamana, Mme Sophie Blanc, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinay, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Frédéric Falcon, M. Guillaume Florquin, M. Emmanuel Fouquart, M. Jonathan Gery, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, M. Robert

Le Bourgeois, Mme Marie-France Lorho, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, M. Pierre Meurin, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Frédéric Weber.

Groupe Ensemble pour la République (93)

Contre : 2

M. Vincent Caure et M. Charles Sitzenstuhl.

Abstention : 1

Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 10

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Christophe Bex, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, Mme Sandrine Nosbé, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Aurélien Taché et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Contre : 4

M. Christian Baptiste, M. Elie Califer, M. Philippe Naillet et M. Aurélien Rousseau.

Groupe Droite républicaine (49)

Contre : 2

Mme Élisabeth de Maistre et M. Guillaume Lepers.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 3

M. Benoît Biteau, M. Steevy Gustave et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 9

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Marina Ferrari, M. Marc Fesneau, M. Frantz Gumbs, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Non-votant(s) : 1

Mme Naïma Moutchou (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Pour : 1

Mme Estelle Youssouffa.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 1

M. Nicolas Sansu.

Groupe UDR (16)

Pour : 2

M. Alexandre Allegret-Pilot et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)**Scrutin public n° 2762**

sur l'amendement n° 604 de M. Fournier à l'article 21 bis du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (première lecture).

Nombre de votants :	58
Nombre de suffrages exprimés :	53
Majorité absolue :	27
Pour l'adoption :	41
Contre :	12

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Pour : 19

Mme Sophie Blanc, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinau, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Frédéric Falcon, M. Emmanuel Fouquart, M. Jonathan Gery, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, Mme Marie-France Lorho, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, M. Pierre Meurin, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon et M. Frédéric Weber.

Abstention : 3

M. Guillaume Florquin, Mme Lisette Pollet et M. Emmanuel Taché de la Pagerie.

Groupe Ensemble pour la République (93)

Contre : 3

M. Vincent Caure, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 10

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Christophe Bex, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, Mme Sandrine Nosbé, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Aurélien Taché et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Pour : 4

M. Christian Baptiste, M. Elie Califer, M. Philippe Naillet et M. Aurélien Rousseau.

Groupe Droite républicaine (49)

Contre : 2

Mme Élisabeth de Maistre et M. Guillaume Lepers.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 3

M. Benoît Biteau, M. Steevy Gustave et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 7

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Marina Ferrari, M. Marc Fesneau, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, Mme Maud Petit et M. Philippe Vigier.

Abstention : 2

M. Frantz Gumbs et M. Frédéric Petit.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Non-votant(s) : 1

Mme Naïma Moutchou (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Pour : 1

Mme Estelle Youssouffa.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Pour : 2

M. Davy Rimane et M. Nicolas Sansu.

Groupe UDR (16)

Pour : 2

M. Alexandre Allegret-Pilot et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)**Scrutin public n° 2763**

sur l'amendement n° 648 du gouvernement après l'article 21 bis du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (première lecture).

Nombre de votants :	55
Nombre de suffrages exprimés :	51
Majorité absolue :	26
Pour l'adoption :	41
Contre :	10

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Pour : 22

Mme Anhya Bamana, Mme Sophie Blanc, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinau, Mme Edwige Diaz, M. Guillaume Florquin, M. Emmanuel Fouquart, M. Jonathan Gery, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, M. Pierre Meurin, M. Julien Rancoule, Mme Béatrice Roullaud, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Frédéric Weber.

Groupe Ensemble pour la République (93)

Pour : 3

M. Vincent Caure, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 10

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Christophe Bex, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, Mme Sandrine Nosbé, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Aurélien Taché et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Pour : 3

M. Christian Baptiste, M. Elie Califer et M. Philippe Naillet.

Groupe Droite républicaine (49)

Pour : 2

Mme Élisabeth de Maistre et M. Guillaume Lepers.

Groupe Écologiste et social (38)

Abstention : 3

M. Benoît Biteau, M. Steevy Gustave et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Pour : 8

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Marina Ferrari, M. Frantz Gumbs, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Non-votant(s) : 1

Mme Naïma Moutchou (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Pour : 1

Mme Estelle Youssouffa.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Abstention : 1

M. Nicolas Sansu.

Groupe UDR (16)

Pour : 2

M. Alexandre Allegret-Pilot et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 2764

sur l'article 21 ter du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (première lecture).

Nombre de votants : 50

Nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

Pour l'adoption : 40

Contre : 0

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Pour : 22

Mme Anchya Bamana, Mme Sophie Blanc, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinay, Mme Edwige Diaz, M. Guillaume Florquin, M. Emmanuel Fouquart, M. Jonathan Gery, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, M. Pierre Meurin, M. Julien Rancoule, Mme Béatrice Roullaud, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Frédéric Weber.

Groupe Ensemble pour la République (93)

Pour : 3

M. Vincent Caure, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 1

M. Jean-Hugues Ratenon.

Abstention : 6

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, Mme Mathilde Feld, Mme Mathilde Hignet, Mme Sandrine Nosbé et M. Aurélien Taché.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Abstention : 1

M. Elie Califer.

Groupe Droite républicaine (49)

Pour : 2

Mme Élisabeth de Maistre et M. Guillaume Lepers.

Groupe Écologiste et social (38)

Abstention : 3

M. Benoît Biteau, M. Steevy Gustave et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)

Pour : 9

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Marina Ferrari, M. Marc Fesneau, M. Frantz Gumbs, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Non-votant(s) : 1

Mme Naïma Moutchou (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Pour : 1

Mme Estelle Youssouffa.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Groupe UDR (16)

Pour : 2

M. Alexandre Allegret-Pilot et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 2765

sur l'amendement n° 697 rectifié de M. Gumbs après l'article 24 du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (première lecture).

Nombre de votants : 52

Nombre de suffrages exprimés : 50

Majorité absolue : 26

Pour l'adoption : 49

Contre : 1

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (123)*Pour* : 22

Mme Anchya Bamana, Mme Sophie Blanc, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinau, Mme Edwige Diaz, M. Guillaume Florquin, M. Emmanuel Fouquart, M. Jonathan Gery, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, M. Pierre Meurin, M. Julien Rancoule, Mme Béatrice Roullaud, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Frédéric Weber.

Groupe Ensemble pour la République (93)*Pour* : 3

M. Vincent Caure, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Pour* : 6

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, Mme Mathilde Feld, Mme Mathilde Hignet, Mme Sandrine Nosbé et M. Aurélien Taché.

Contre : 1

M. Jean-Hugues Ratenon.

Groupe Socialistes et apparentés (66)*Pour* : 3

M. Christian Baptiste, M. Elie Califer et M. Philippe Naillet.

Groupe Droite républicaine (49)*Pour* : 2

Mme Élisabeth de Maistre et M. Guillaume Lepers.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 1

Mme Dominique Voynet.

Abstention : 2

M. Benoît Biteau et M. Steevy Gustave.

Groupe Les Démocrates (36)*Pour* : 9

Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Marina Ferrari, M. Marc Fesneau, M. Frantz Gumbs, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)*Non-votant(s)* : 1

Mme Naïma Moutchou (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Pour* : 1

Mme Estelle Youssouffa.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)*Pour* : 1

M. Davy Rimane.

Groupe UDR (16)*Pour* : 1

M. Alexandre Allegret-Pilot.

Non inscrits (11)**Scrutin public n° 2766**

sur l'article 23 (examen prioritaire) du projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (première lecture).

Nombre de votants : 41

Nombre de suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

Pour l'adoption : 41

Contre : 0

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (123)*Pour* : 19

Mme Anchya Bamana, Mme Sophie Blanc, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinau, Mme Edwige Diaz, M. Guillaume Florquin, M. Emmanuel Fouquart, M. Jonathan Gery, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, Mme Tiffany Joncour, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, Mme Claire Marais-Beuil, M. Patrice Martin, M. Pierre Meurin, M. Julien Rancoule, Mme Béatrice Roullaud et M. Emeric Salmon.

Groupe Ensemble pour la République (93)*Pour* : 1

M. Charles Sitzenstuhl.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Pour* : 6

Mme Nadège Abomangoli, Mme Mathilde Hignet, Mme Sandrine Nosbé, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Aurélien Taché et Mme Aurélie Trouvé.

Groupe Socialistes et apparentés (66)*Pour* : 3

M. Christian Baptiste, M. Elie Califer et M. Philippe Naillet.

Groupe Droite républicaine (49)*Pour* : 2

Mme Élisabeth de Maistre et M. Guillaume Lepers.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 3

M. Benoît Biteau, M. Steevy Gustave et Mme Dominique Voynet.

Groupe Les Démocrates (36)*Pour* : 6

M. Frantz Gumbs, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit et M. Philippe Vigier.

Groupe Horizons & indépendants (34)*Non-votant(s)* : 1

Mme Naïma Moutchou (présidente de séance).

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Pour* : 1

Mme Estelle Youssouffa.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)**Groupe UDR (16)****Non inscrits (11)**